



MDT Ligne 8

Mise en place

22.03.2017



La CGT a été reçue dans le cadre du protocole MDT nuit **dont nous sommes signataires.**

Etre signataire impose une responsabilité envers les agents, envers TOUS les agents.

A la CGT nous ne rentrons pas dans les petits arrangements entre « amis ».

Chaque agent, chaque salarié doit avoir connaissance de ce qui est mis en place. Etre informé est une nécessité.

Lorsque la CGT œuvre, c'est pour et dans l'intérêt de tous

« Sans passe-droit, sans magouille » !

La direction de la ligne 8 a donc arrêté l'organisation suivante :

- Une équipes de 9 agents
- Horaires : 19h / 2h15
- Prise de service : MAJ
- Roulement de 42 J
- Repos : équilibre sur chaque repos (rh1, rh2, rh3)
- Appel à candidatures, par note de service + urban
- Dimension des équipes :

4 minimum en contrôle. La CGT a revendiqué 5 agents minimum, dans ce cadre nous

avons proposé que l'équipe soit complétée par un 5ème AAM en immersion.

3 agents pour les opérations hors contrôle conformément à la réglementation en vigueur.

- Notification des refus par écrit
- Critères : être titulaire du permis B
- Congés : à partir de l'année prochaine, tous les anciens CSA, désormais AAM, intégreront la grille station
- 4 véhicules
- Tenue : tous les agents porteront la tenue AAM (en cours)
- Formation : les anciens CSA restant sur la ligne iront tous en complément de formation AAM à Lagny.

Ce sera donc à l'issue de l'ensemble de ces formations qu'il sera possible de faire tourner équitablement les agents.

Pour la CGT, le protocole est respecté mais la CGT restera particulièrement vigilante pour ne pas laisser détourner l'esprit du protocole !!!

cgtmetro-rer@gmail.com

Avec la CGT, je suis informé !